

Ministère  
du Commerce,  
de l'Industrie  
et des Colonies.

Durée: Quinze ans.  
N° 220,550

LOI DU 5 JUILLET 1844.

## EXTRAIT.

## Art. 32.

Sera déchu de tous ses droits:

1<sup>o</sup> Le breveté qui n'aura pas acquisson annuité avant le commencement de l'obtention des années de la durée de son brevet (1);

2<sup>o</sup> Le breveté qui n'aura pas mis en exploitation sa découverte ou invention en France dans le délai de deux ans à dater du jour de la signature du brevet, ou qui aura cessé de l'exploiter pendant deux années consécutives, à moins que, dans l'un ou l'autre cas, il ne justifie des causes de son inaction;

3<sup>o</sup> Le breveté qui aura introduit en France des objets fabriqués en pays étranger et semblables à ceux qui sont garantis par son brevet.....

## Art. 33.

Quiconque, dans des enseignes, annonces, prospectus, affiches, marques ou estampilles, prétendra la qualité de breveté sans posséder un brevet délivré conformément aux lois, ou après l'expérimentation d'un brevet antérieur, ou qui, étant breveté, mentionnera sa qualité de breveté ou son brevet sans y ajouter ces mots: sans garantie du Gouvernement, sera puni d'une amende de 50 à 1,000 francs. En cas de récidive, l'amende pourra être portée au double.

(1) La durée du brevet court du jour du dépôt de la demande à la Préfecture, aux termes de l'article 8 de la loi du 5 juillet 1844.

La loi n'a point réservé à l'Administration le droit d'accorder des délais pour le paiement des amonitites ou pour la mise en exploitation des inventions ou découvertes.

Les questions de déchéance sont exclusivement de la compétence des tribunaux civils.

Le Ministre ne peut donc accueillir aucune demande tendant, soit à obtenir des délais pour le paiement de la taxe ou la mise en exploitation des inventions ou découvertes, soit à être relevé d'une déchéance encourente.

Brevet d'Invention. 1892

sans garantie du Gouvernement.

Le Ministre du Commerce, de l'Industrie  
et des Colonies,

Vu la loi du 5 juillet 1844;

Vu le procès-verbal dressé le 31 Mars 1892, à 3 heures 30 minutes, au Secrétariat général de la Préfecture du département de la Seine et constatant le dépôt fait par les tuteurs

Vayton (Edwin James) et Vayton (Charles Edwin)  
d'une demande de brevet d'invention de quinze années, pour perfectionnements aux machines à calculer

Arrête ce qui suit:

## Article premier.

Il est délivré aux S<sup>r</sup> Vayton Edwin James et Vayton Charles Edwin représentés par la Mme Marillier et Roblet, à Paris, 12 boulevard Bonne Nouvelle sans examen préalable, à leurs risques et périls, et sans garantie, soit de la réalité, de la nouveauté ou du mérite de l'invention, soit de la fidélité ou de l'exactitude de la description, un brevet d'invention de quinze années, qui ont commencé à courir le 31 Mars 1892, pour perfectionnements aux machines à calculer.

## Article deuxième.

Le présent arrêté, qui constitue le brevet d'invention, est délivré aux S<sup>r</sup> Vayton pour leur servir de titre.

A cet arrêté demeureront joints un des doubles de la description et un des doubles de chacun des quatre dessins déposés à l'appui de la demande.

Paris, le douze juillet mil huit cent quatre-vingt-douze

Pour le Ministre et par délégation :

Le Chef du Bureau de la Propriété industrielle,

ORIGINAL

## Demande

d'inv.

## Brevet d'Invention

de 15 ans

pour

Perfectionnements aux machines à calculer



par Messieurs Edwin James Layton  
et Charles Edwin Layton.



## Mémoire Descriptif

Le but de mon intention est de créer un dispositif perfectionné ou un appareil pourront servir à calculer rapidement et exactement des nombres quelconques, simples ou composés, qui ne soit pas sujet à de déranger et d'une construction simple ne comprenant qu'un petit nombre de parties mobiles.

Mon arithmomètre perfectionné comprend un disque tournant ou roue combinée avec

2

deux ou plusieurs rangées circulaires de chiffres et permettant d'effectuer une addition en faisant simplement tourner le dit disque ou roue d'un angle égal à la distance séparant les chiffres à additionner tels qu'ils figurent sur l'une des dites rangées à partie du ou des zeros correspondant à ces séries, le total étant alors indiqué par l'autre série de chiffres.

Dans une des formes de mon appareil perfectionné je me suis d'un disque tournant principal en combinaison avec deux séries concaves fixes de chiffres dont l'une permet à l'opérateur de régler la position du dit disque et l'autre à indiquer les résultats.

Ces séries de nombres commencent à zero et se suivent dans deux directions circulaires opposées, c'est à dire que le zero de l'une des séries se trouve en face du zero de l'autre série, mais les nombres de l'une des séries se suivent dans un ordre inverse à celui de l'autre série. Par conséquent en faisant tourner le dit disque d'un angle égal à la distance comprise entre l'un quelconque des nombres d'une série et le zero correspondant, il indiquera sur

S'ajoute à ce nombre un nombre correspondant au nombre particulier choisi dans l'autre série ou correspondant à la somme de ce nombre et de celui indiqué précédemment.

Je combine avec les dites séries concentriques de nombres et avec le dit disque tournant principal un ou plusieurs disques à nombres secondaires, l'un de ces disques tournant d'un angle déterminé à chaque résolution du disque principal; après chaque résolution, il fera tourner le disque secondaire suivant d'un angle déterminé. Je puis disposer ces roues ou disques et les séries de chiffres de telle sorte qu'ils puissent servir à additionner des dollars et des cents, des francs et des centimes, des marks et des pfennigs, des shillings et des pences, ainsi que d'autres monnaies, ou bien encore des poids et des mesures.

Je prévois de plus toute rotation accidentelle des dits disques ou toute fausse rotation du disque principal par des moyens contournables. Mon intention comprend en outre l'application à chacune des dites roues, de dents ou d'autres organes estampés dans une

B

même feuille métallique, de la manière décrite plus en détails ci-dessous —

Dans une autre forme ou modification de mon intention, je munit le disque tournant d'une série de nombres correspondant à ceux des séries fixes; je dispose quelquefois en combinaison avec le dit disque, un index fixe ou aiguille indiquant le total des unités du total sur la série de nombres du dit disque; je puis employer également une plaque fixe ou disque percé d'une ouverture à travers laquelle apparaissent les totaux ou unités des totaux.

LOI 15

Dans quelques cas je dispose en combinaison l'un avec l'autre deux ou plusieurs de mes disques tournants perfectionnés et deux séries concentriques de nombres sur chacun de ces disques.

J'emploie par exemple quatre séries concentriques fixes de nombres, et deux disques tournants placés l'un dans l'intérieur de l'autre, de la manière décrite plus en détails ci-dessous.

Dans le dessin ci-joint j'ai exposé la manière d'exécuter et de mettre mon intention en pratique, d'une façon avantageuse et convenable.

La fig. 1 est une vue au plan d'une

7

des formes ou dispositions de mon appareil perfectionné

La fig. 2 est un plan dans lequel la plaque supérieure ou courbée a été 'supposée' enlevée.

La fig. 3 est un plan du fond ou plaque postérieure munie de ressorts d'arrets et de cliquets.

La fig. 4 est une coupe transversale et centrale du premier disque tournant ou roule.

La fig. 5 est une élévation de côté en coupe montrant l'un des disques à nombreuses secondaires.

La fig. 6 est un plan montrant une autre forme ou modification de mon appareil perfectionné.

La fig. 7 est une élévation en coupe montrant un détail de construction.

La fig. 8 est un plan montrant une autre modification de mon tel appareil et

La fig. 9 est un plan faisant voir encore une nouvelle forme modifiée de mon appareil.

Ces mêmes lettres désignent des parties correspondantes dans toutes les figures.

a et a' désignent les plaques postérieure et antérieure qui sont fixées l'une sur l'autre à un écartement

LE 1844

DE 1850. M.

2

comparable et qui, en combinaison avec les pièces latérales  $\alpha^2$  constituent la boîte renfermant les parties mobiles qui seront décrites ci-dessous.

Dans la plaque supérieure ou antérieure  $\alpha$  est réservée une large ouverture circulaire  $b$  dans ou au-dessous de laquelle est disposé le disque tournant principal ou roue  $c$  correspondant aux unités, francs, ou autres grandeurs analogues.

La dite plaque  $\alpha$  est également munie d'ouvertures  $b^1 b^2$  à travers ~~lesquelles~~ on peut voir des nombres ~~imprimés~~ ou tracés de quelque autre manière sur les disques secondaires ou roues  $d$  montées sur des axes  $f^1 f^2$  reposant dans les plaques antérieure et postérieure. Ces disques correspondent aux dizaines et aux centaines, ou aux livres et shillings, ou autres indications analogues. D'autres disques pourront également y être ajoutés, si nécessaire, pour correspondre aux milliers, dizaines de mille, etc. L'appareil représenté dans les fig 1 à 5 est combiné pour indiquer des unités, des dizaines et des centaines et il pourra par conséquent être employé convenablement pour ajouter des momentes décimales.

Le disque principal ou roue c'est montée sur une broche f plantée dans la plaque postérieure à de telle sorte que ce disque puisse tourner autour de son axe sur la dite broche. Autour du bord de la plus grande ouverture b est peinte ou tracée de quelque autre manière contenable, une série circulaire de nombres, par exemple les chiffres ordinaires de 0 à 9. Une série correspondante de chiffres est également imprimée ou tracée dans un ordre inverse à celui de la première, sur la plaque postérieure à comme on le voit dans la fig. 3. Dans le dit disque principal est réservée une ouverture c à travers laquelle on peut voir un ou plusieurs des nombres des séries intérieures. Par conséquent, si l'on fait tourner le disque principal c, l'ouverture c qui y est réservée pourra être amenée dans la position voulue pour laisser apparaître l'un quelconque des nombres au-dessous ou au devant de la dite roue, mais jamais plus d'un à la fois.

Le dit disque principal c porte, soit dix marques de doigts pouvant y être réservées en creux ou en relief, soit

LE 1844

REVENT. 10. M.

dix broches, cossatures ou autres pièces analogues destinées à faciliter la manipulation du dit disque ; ses marques correspondent respectivement aux nombres de l'une quelconque de séries. Le disque principal est également muni de dents à rochettes b avec lesquelles vient en prise un cliquet à ressort j, ce cliquet empêche le dit disque de tourner dans une fausse direction et sert à le tenir dans n'importe quelle position dans laquelle on l'aura améné de façon à prévenir tout mouvement ~~accidentel~~.

Un arrêt h, disposé sur la ~~plateforme~~<sup>D<sup>e</sup>V<sup>e</sup> antérieure a permet à l'opérateur de reconnaître par le toucher quand il a fait tourner le disque de l'angle voulu et d'arrêter le mouvement du disque au moment voulu. Le disque principal c est muni en outre d'une dent radiale m disposée pour venir s'engager dans les creux des dents d du disque secondaire d dans le but de faire mouvoir celui-ci d'une distance égale au pas de ces dents, chaque fois que le disque principal a fait un tour complet. Le disque d est lui-même muni d'une dent radiale n disposée pour venir s'engager dans les creux des</sup>

dents  $\epsilon$  du disque secondaire  $\epsilon$  de telle sorte que chaque fois que le disque  $\delta$  a fait un tour complet, le disque  $\epsilon$  avance d'une dent. J'ajoute des ressorts disposés pour ramener en place respectivement avec les deux disques secondaires  $\delta$  et  $\epsilon$ , dans le but de maintenir ces disques dans une position quelconque dans laquelle ils auront été amenés de façon à y prévenir tout mouvement accidentel.

Ma machine à calculer perfectionnée ou arithmomètre construit de la manière exposée ci-dessus fonctionne de la manière suivante : Pour ajouter des unités, l'opérateur place son doigt dans la marque  $\eta$  placée en face de l'un des nombres à ajouter tel qu'il apparaît dans la série extérieure, puis il fait tourner le dit disque autour de son axe jusqu'à ce que son doigt vienne en contact avec l'arrêt  $\lambda$ . Par suite de cette rotation partielle du dit disque l'ouverture  $\zeta$  de ce disque est ramenée dans une position telle que le nombre qui apparaît à travers cette ouverture soit le nombre qui a été ainsi ajouté au total, ou un nombre représentant les unités du total après l'addition du nombre voulu.

La rotation du disque principal d'un

LÉT 1844

VEN. 10

N.

Tour complet fait avancer le disque d'  
des dizaines d'une dent, tandis qu'un  
tour complet du disque d fait avancer  
d'une dent le disque e des centaines.

Tour ajouter des dizaines ou des  
centaines ou d'autres grandeurs aux  
quelles correspondent les disques secon-  
daires, on pourra faire tourner suivant  
les cas, le disque d ou le disque e de  
l'angle voulu et cela au moyen d'une  
tête moletée f ou de quelque autre dispositif  
analogique reposé sur un prolongement de tor-  
niere s'étendant à l'extérieur de la plaque a.

Nous allons donner maintenant  
exemple de la manière d'opérer. Supposons  
que tous les disques soient ramenés à 0.  
zero et que le chiffre 6 soit le premier  
nombre indiqué, l'opérateur place son  
doigt sur la marque g opposée au  
chiffre 6 de la série extérieure de la  
plaque antérieure, puis il fait tourner  
le disque principal c dans la direction  
indiquée par la flèche de la fig. 1 jus-  
que dans la position d'arrêt, c'est à  
dire jusqu'à ce que son doigt vienne  
rencontrer l'arrêt b. Le chiffre 6 ap-  
paraîtra alors à travers l'ouverture c'  
du disque principal c. Pour ajou-  
ter 3 au chiffre ainsi indiqué, l'opéra-  
teur place son doigt sur la marque g opposée

au chiffre 3 de la série extérieure et fait tourner le disque principal & jusqu'à ce que son doigt vienne rencontrer l'arrêt b, le nombre est alors visible à travers l'ouverture b' au-dessus du disque c des dizaines, en même temps que celui que l'on voit à travers l'ouverture c' du disque principal. En continuant à additionner de la manière décrite ci-dessus jusqu'à ce que la roue ou disque des dizaines ait complété un tour, le résultat sera fourni par l'apparition des nombres à travers les ouvertures b'' b''' c'.

Je dispose quelquefois mon appareil dans un châssis en bois ou en quelque autre matière convenable dans lequel on pourra fixer une ardoise ou autre tablette offrant toute commodité pour y inscrire les résultats des calculs faits, lorsqu'on desire ramener les disques à zéro pour commencer de nouveaux calculs.

J'ai trouvé qu'il y avait avantage dans quelques cas à faire ce châssis en deux pièces assemblées à charnière de telle sorte que le châssis, lorsqu'il est fermé, protège l'appareil à calculer de façon qu'il ne puisse être endommagé.

Ces plaques a a' formant le devant

1844

DEUTSCH

N

et l'arrière de mon dispositif perfectionné pourront être estampés de quelque manière convenable dans une feuille de métal ; il en est de même pour les disques ou roues C D E ; je puis également construire ces pièces en bois, en carton, ou en quelque autre matière convenable.

J'ai trouvé qu'il y avait avantage à munir la roue ou disque principal C d'une dent à rochet b obtenue ainsi que l'ouverture c et les marques d pour les doigts, par estampage au moyen de matrices convenables, d'une seule feuille métallique. J'ai également trouvé qu'il y avait avantage à découper les disques secondaires, avec leurs dents, et si nécessaire, avec les taillies latérales, n dans une seule feuille de métal, en estampant celle-ci, et en recourbant convenablement le métal. Si nécessaire, les dents seront découpées puis recourbées de façon à les amener à angle droit ou à peu près par rapport au corps de la roue.

Il est clair qu'en faisant varier le nombre des chiffres employés dans les deux séries fixes et en munissant le disque principal d'un nombre égal de marques de doigts et les disques

secondaires de séries continuables de nombres, l'appareil pourra être disposé pour enregistrer des additions d'une espèce quelconque, par exemple de monnaies, de poids et de mesures.

Pour additionner des poids et des mesures il est quelquefois convenable de munir les disques secondaires, ou quelques-uns d'entre eux, de marques pour les doigts, d'ouvertures, de dents à rochet et de cliquets, et de les combiner de la même manière que le disque principal, avec des séries concentriques de nombres, de façon à pouvoir faire jouer à volonté l'un quelconque des disques.

Dans la fig. 6<sup>e</sup>, j'ai représenté une modification de mon invention dans laquelle un second disque tournant ou roue  $\beta$  construite et disposée de la même manière que la roue principale  $\alpha$  entoure cette dernière; elle est combinée à deux séries concentriques fixes de nombres. Dans cette modification les marques  $\beta$  pour les doigts sont formées dans les deux roues  $\alpha$  et  $\beta$  par des trous et les séries fixes de nombres sont disposées au-dessous de ces roues.

La saillie ou dent  $m$  de la roue  $\alpha$  est montée sur un ressort  $m'$  et une

LETT 1844

VERTEBOIS

pièce courbe ou incliné e est fixée sur la plaque a au-dessous de la roue d de telle sorte que lorsque la roue c est près d'avoir fait un tour complet, la dent m remonte en glissant sur la dite pièce incliné e et manne en prise avec la dent adjacente b de la roue d faisant ainsi tourner la dite roue d une dent après quoi la dent descend ou tombe de la dite pièce incliné. La roue d est munie d'une saillie sur dent n laquelle fait avancer à chaque tour de cette roue, la roue c d'une dent. Pour freiner tout mouvement <sup>LOI N° 51</sup> ~~intervalle~~ <sup>VEES</sup> ~~de~~ <sup>D</sup> duquel de la roue d sous l'action de la dent m, un arrêt s pivote en ~~sur~~ <sup>vers</sup> ~~en~~ sur la plaque a et reste maintenu dans la position indiquée dans la fig. Il par un ressort t. La roue c est munie d'une saillie b disposée de façon à abaisser l'extrémité s de l'arrêt t et par conséquent à relever son autre extrémité lorsque la dent m a fait tourner la roue d à peu près de l'angle voulu. Le dit arrêt pivitera par conséquent entre deux des dents b de la roue d et maintiendra la dite roue jusqu'à ce que la dent m soit hors de prise d'avec la pièce incliné e. La dent m, la saillie b et l'arrêt t

occuperaient alors les positions occupées dans le dessin. L'appareil construit de cette manière pourra être disposé pour additionner des livres, des shillings et des pences ou encore des poids et des mesures.

Dans la fig. 8, j'ai représenté une autre modification de mon invention dans laquelle au lieu de disposer des séries fixes de nombres au-dessous de la roue C, je peins ou je trace de quelque autre manière une série de nombres sur la dite roue dans le même ordre que celui de la série extérieure. Je préfère dans ce cas employer un index fixe ou aiguille t servant en combinaison avec la série de nombres inscrits sur la roue C, à donner les indications voulues pour les unités.

Dans quelques cas je donne à cet appareil perfectionné de petites dimensions, les roues pourront alors être mises en mouvement au moyen d'une tige pointue quelconque au lieu de l'être par les doigts. Dans la fig. 9 j'ai figuré un appareil de ce genre. Dans cet exemple l'arrêt K se compose simplement du fond d'un trou ou d'une fente creusée dans la plaque au-dessous de la roue. Dans l'appareil représenté dans cette

figure il y a cinq disques tournants ou roues, toutes construites de la même manière que le disque principal décrit ci-dessus.

Les trois roues du sommet de cet appareil pourront servir pour les unités, les dizaines et les centaines de livres, la roue centrale pour les shilling et la roue la plus basse pour les francs. Elles pourront également servir pour d'autres monnaies ou pour des poids et des mesures.

Je ne me limite pas aux dispositions exactes telles que décrites ci-dessous car il est clair que la construction de mon appareil perfectionné pourra encore être modifiée d'autres manières si on le désire, sans dévier du principe de mon invention.

### Répétitions.

1<sup>e</sup> Dans un arithmomètre la combinaison d'une série circulaire fixe de nombres avec un disque tournant ou roue munie de tailles, de dépressions ou de trous correspondant aux nombres de ces séries ainsi qu'avec une autre série de nombres, concourante à la première, et au moyen de laquelle on peut obtenir les indications voulues, substantiellement tel que décrit ci-dessus.

2° Dans un arithmomètre la combinaison de deux séries concentriques fixes de nombres inscrits en sens inverse, un disque tournant ou roue munie de caillies, de dépressions ou de trous correspondant aux nombres de l'une des séries ainsi qu'avec une ouverture à travers laquelle peuvent apparaître deux ou plusieurs des nombres de l'autre série substantiellement tel qu'exposé et dans le but indiqué.

3° Dans un arithmomètre la combinaison d'une série circulaire fixe de nombres extérieurs avec une série correspondante intérieure et concourante à la première de nombres inscrits dans un ordre inverse, un disque tournant ou roue munie de caillies, de dépressions correspondantes aux nombres de la série extérieure et munie d'une ouverture à travers laquelle apparaît un nombre quelconque de la série intérieure, une roue à rochet réservée ou fixée sur le dit disque et un cliquet à ressort disposé pour venir en prière avec la dite roue à rochet, substantiellement tel que décrit et dans le but indiqué ci-dessus.

H 1844

6765000

4<sup>o</sup> Dans un arithmomètre la combinaison d'une série extérieure fixe et circulaire de nombres, avec une série correspondante fixe intérieure et concordant à la première de nombres inscrits dans un ordre inverse; un disque tournant ou roue munie de saillies, de dépressions ou de trous correspondant aux nombres de la série extérieure et forcée d'une ouverture à travers laquelle on peut voir l'un ou l'autre des nombres de la série intérieure ainsi qu'avec un arrêt placé entre le 0 ces zéros et le chiffre le plus ~~grande~~<sup>33</sup> 101115. 669 de la série extérieure, substantiellement ~~qui~~ 0 qui exposé et dans le but indiqué ci-dessus.

5<sup>o</sup> Dans un arithmomètre la combinaison d'une série circulaire extérieure fixe de nombres avec une série correspondante intérieure, concordant à la première, de nombres inscrits dans un ordre inverse, un disque rotatif ou roue munie de saillies, de dépressions ou de trous correspondant aux nombres de la série extérieure et d'une ouverture à travers laquelle on peut voir l'un ou plusieurs des nombres de la série intérieure ainsi que d'une saillie des disques numérotés secon-

laries ou roues munies de dents et des moyens nécessaires pour les faire tourner à la main, l'un de ces disques étant disposé pour pouvoir être tourné d'une distance égale au pas des dents par l'action de la saillie réservée sur le disque principal, chaque fois que celui-ci a fait un tour complet, le premier disque étant muni d'une saillie ou dent disposée pour venir à chaque tour en prise avec la roue seconde courante et à faire avancer celle-ci d'une dent, substantiellement tel qu'exposé et dans le but indiqué ci-dessus.

6° Dans un aithmomètre la combinaison de deux séries concentriques fixes de nombres inscrits en sens opposés, d'un disque tournant ou roue munie de saillies, de dépressions ou de trous et d'une ouverture à travers laquelle on peut voir l'un quelconque des nombres de l'une des séries, de deux séries concentriques fixes de nombres entourant les deux séries mentionnées ci-dessus, un disque tournant ou roue correspondant aux deux séries extérieures de nombres et munies de saillies, de dépressions ou de trous

2

g et d'une ouverture à travers laquelle on peut voir l'un ou l'autre des nombres de l'une des séries, une claille ou dent réservée sur la roue intérieure et tenant à chaque tour de cette roue en prise avec la roue extérieure pour faire avancer celle-ci d'une dent et d'un arrêt partant pour les deux roues, substantiellement tel que décrit ci-dessus et dans le but indiqué :

LOINÉ JUIN

7° Dans un airthmomètre ~~à roue à cliquet~~ binaison, l'un des deux tournant ou roue munie de clailles, de dépressions, ou de trous g, cette roue étant percée d'une ouverture à travers laquelle les nombres peuvent être lus, la roue à rochet et la claille ou dent ainsi qu'un cliquet de retenue disposé pour venir en prise avec la dite roue à rochet, substantiellement tel que décrit et dans le but exposé.

8° Dans un airthmomètre, un disque tournant ou roue obtenue d'une pièce en s'estampant dans une feuille métallique et portant des marques pour les doigts, l'ouverture percée dans ce disque et une roue à rochet substantiellement tel qu'exposé et dans le but indiqué :

9° Dans un airthmomètre une roue

numérique secondaire obtenue par l'espacement d'une seule feuille métallique dans laquelle les dents sont recouverts perpendiculairement à cette feuille la dite roue étant munie au même temps d'une caillie ou projection, suffisamment tel qu'exposé et dans le but indiqué.

⑧

Paris, le 31 Mars 1852

P. P. P.

Morillles - Robelot

~~Il a pour être annexé au brevet délivré le 11 Mars 1852  
par les 1<sup>er</sup> & 2<sup>me</sup> à Aston (James et Charles)  
Paris, le 11 Juillet 1852  
Le Ministre du Commerce, de l'Industrie et des Colonies.~~

Pour le Ministre et par délégtion.

Le Chef du Bureau  
de la Propriété Industrielle

Dix reles et huit lignes  
formant un total de cinq  
cent quarante-huit lignes;

Monville & Holtby

Fig. 2. Plan

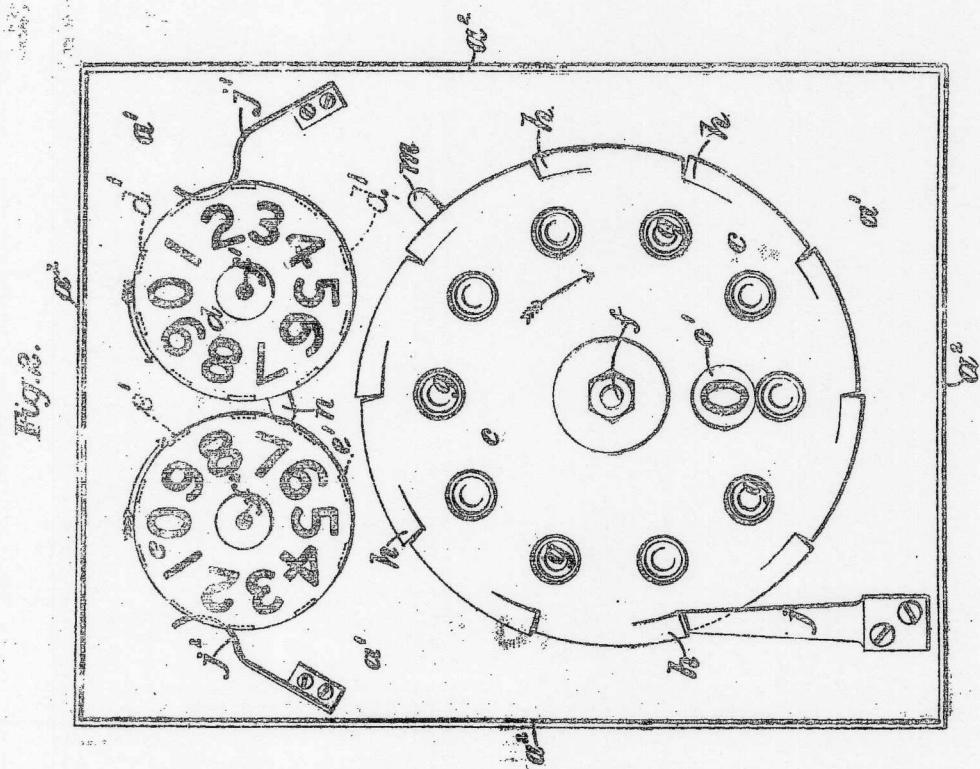
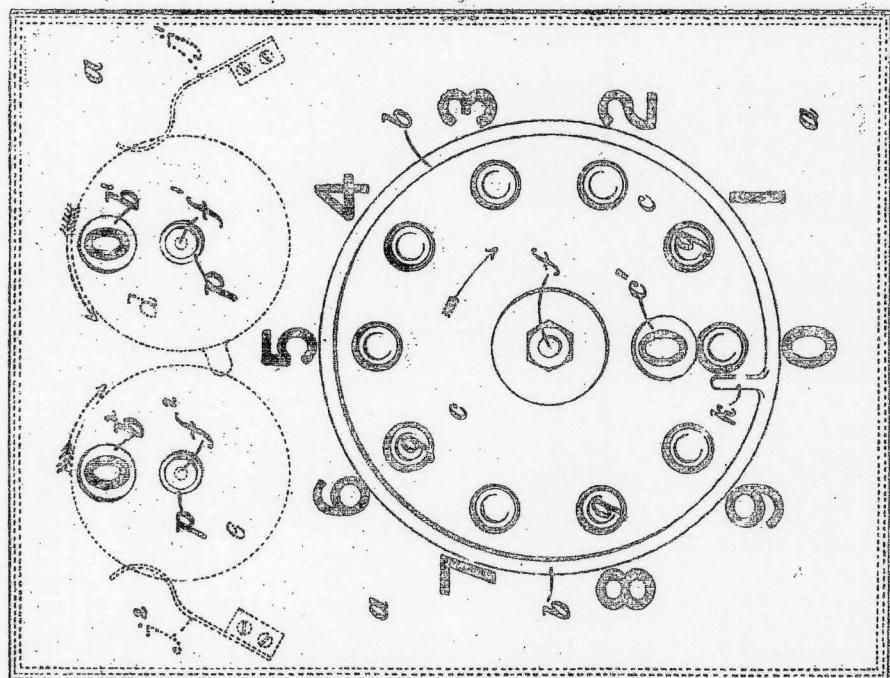


Fig. 3.



RP

95

226.350

Et pour être enregistré brevet de quinze ans  
fin le 31 Mars 1892

par les V<sup>es</sup> Fairston (James et Charles)

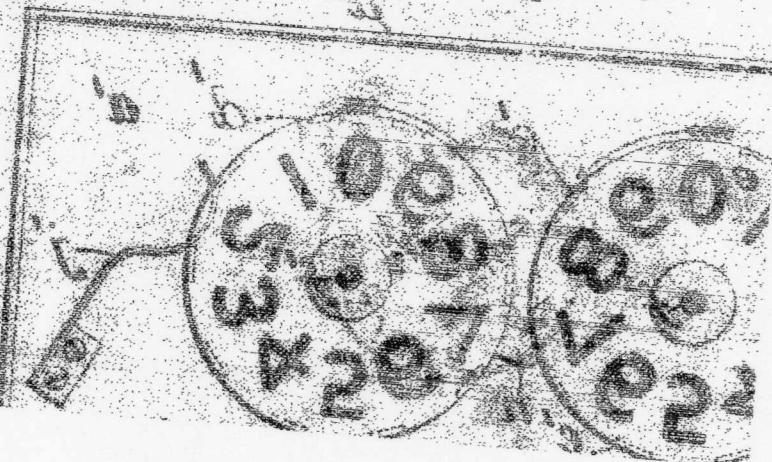
Partie 1<sup>e</sup> Juillet 1891

Le Ministre du Commerce, de l'Industrie et des Colonies

Pour la délivrance d'une dérogation.

Le Chef du Bureau  
de la Propriété industrielle

D. J.



26



Fig. 3. a'

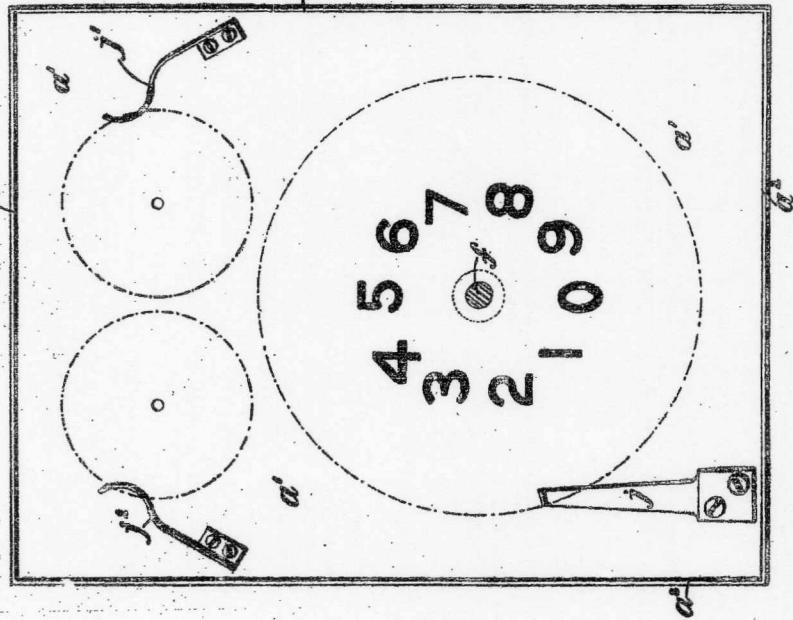


Fig. 4.

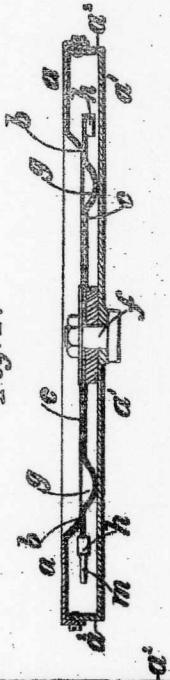
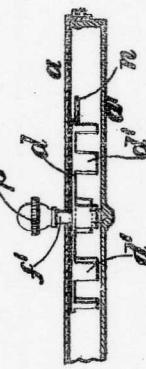


Fig. 5.



31 May 1912

Muller - Roberts

JY

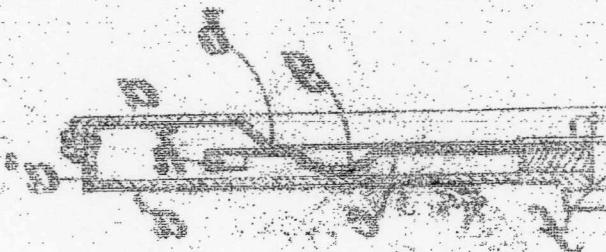
Il faut être annulé brevet de quinze ans  
 jusqu'au 31 Mars 1892  
 par les fr<sup>es</sup> Layton. (James et Charles).  
 Paris le 1<sup>er</sup> Juillet 1892

Ministère du Commerce, de l'Industrie et des Colonies

Pour le Ministère et par délibération.

Le Chef du Bureau  
 de la Propriété Industrielle

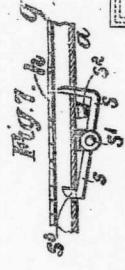
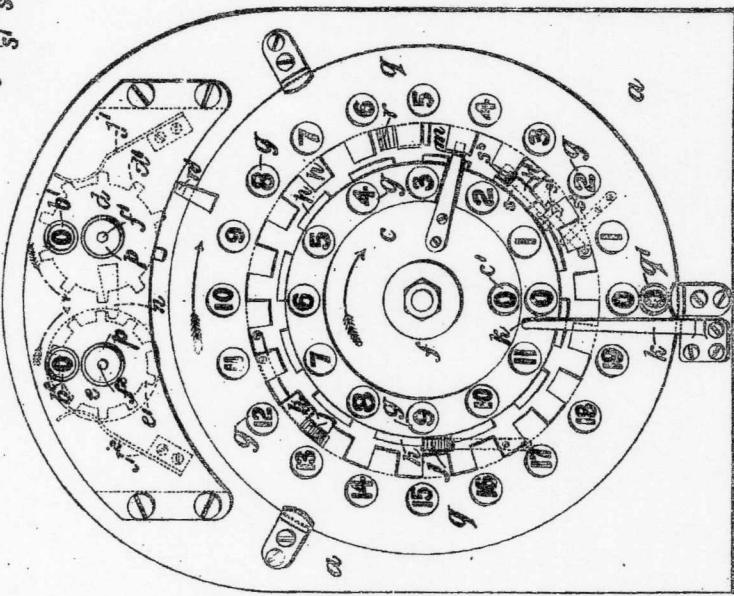
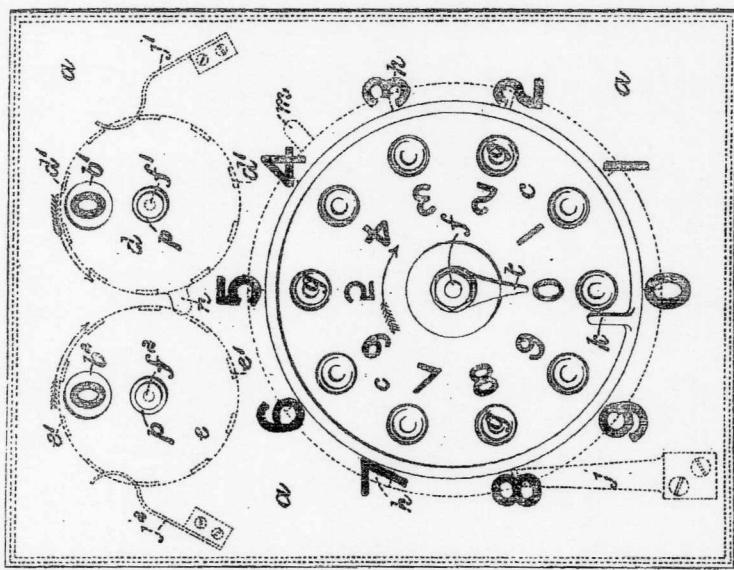
*W. G. D.*



2  
6

Marshall & Roberts

21 Mar 1872



249

200350

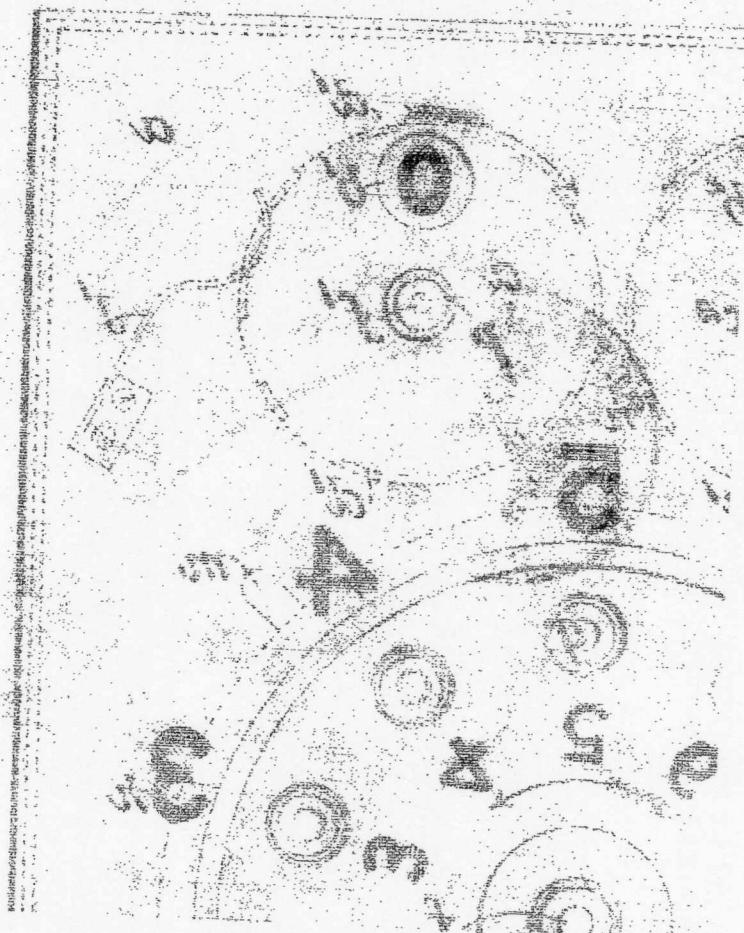
29

200350

Il faut faire une demande de brevet de quinze ans  
à Paris le 31 Mars 1892  
par les Fr<sup>es</sup> Taitton (James et Charles)  
Paris le 1<sup>er</sup> Juillet 1892  
Taitton & Cie, 1<sup>re</sup> Rue du Commerce, Paris  
Pour la Machine à faire des légumes.  
Le Chef du Bureau  
à la Propriété Industrielle

W

3.000



Brev.

1876

30

1876

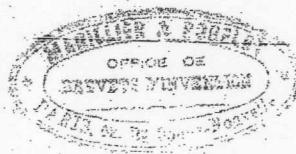
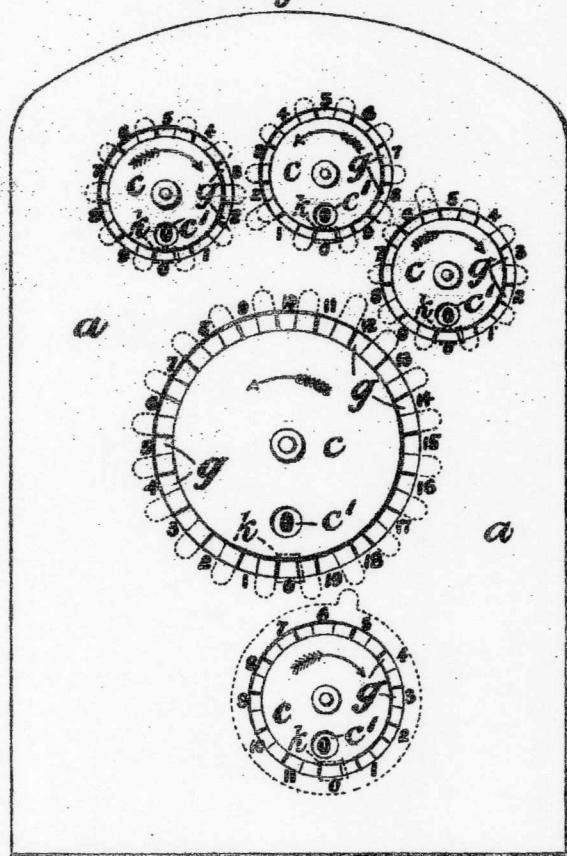


Fig. 9.



31 Mars 1872

R.P.C.

Mr Marillier & Rocheleau

B

Officier du brevet de quinze ans  
finé le 31 Mars 1892  
par les fr<sup>s</sup> James et Charles  
Lafont  
Paris le 2 Juillet 1892  
Le Ministre des Postes et des Telegraphes  
Par la Direction et par dérogation  
Le Chef du Bureau  
de la Propriété Industrielle



0.92